



RÉOUVERTURE DES NÉGOCIATIONS, MAIS ...

C'EST SANS PRÉCÉDENT, LA DIRECTION ENVISAGE DE NÉGOCIER NOTRE FUTUR ACCORD COLLECTIF SOUS NOTE DE DIRECTION. Concrètement, cela signifie qu'au-delà du 31 octobre 2022, l'entreprise pourrait faire évoluer à sa guise en partie ou même toutes les règles qui régissent notre accord PNC actuel.

Cette situation est inhabituelle et représente un véritable danger pour tous les PNC. C'est d'ailleurs pour cette raison que L'INTERSYNDICALE PNC a toujours recherché et pris ses responsabilités en obtenant un accord protecteur qui empêche toute modification unilatérale.

Nous serons donc extrêmement vigilants sur la période qui s'annonce. Dès aujourd'hui, L'INTERSYNDICALE PNC a pris la décision d'adresser un courrier à Benjamin SMITH et Anne RIGAIL pour exiger un engagement écrit et moral sur le maintien de nos règles salariales, d'utilisation, ainsi que certaines clauses fondamentales pendant toute la durée des négociations.

Cet engagement nous est indispensable et incontournable pour pouvoir à nouveau s'asseoir à la table des négociations. Pour L'INTERSYNDICALE, les PNC ne peuvent s'affranchir d'un accord qui protège notre population. **Notre engagement et la protection des PNC, c'est notre bilan et nous comptons continuer dans cette voie qui a démontré toute sa pertinence durant ces 2 dernières années de turbulences.**

De plus, au vu du contexte de reprise du trafic aérien, les objectifs de l'entreprise concernant les compositions d'équipage Long Courrier ne sont et ne seront pas atteignables pour L'INTERSYNDICALE PNC en l'état.

C'est pourquoi, nous demandons dès à présent à la direction de revoir sérieusement ses ambitions sur nos futures compositions d'équipage Long-Courrier.

**Vous trouverez au dos de ce tract notre courrier à
Benjamin SMITH et ANNE RIGAIL**



Monsieur Benjamin SMITH
Directeur Général du Groupe AF/KLM
Madame Anne RIGAIL
Directrice Générale AIR FRANCE

Objet : Négociations de l'Accord Collectif PNC

Roissy, le 28 septembre 2022

Madame, Monsieur les Directeurs Généraux,

La Direction nous a annoncé ce jour, lors d'une réunion d'échanges sur l'Accord Collectif PNC que vous envisagiez une réouverture de négociations avec un objectif d'aboutir dans les prochaines semaines, sachant qu'une issue avant la fin de notre accord est illusoire.

En parallèle, vous nous informez de votre volonté de déposer auprès des autorités une note de direction pour prolonger les règles actuelles de notre accord collectif 2017-2022 avec une modification de compositions d'équipage revues à la baisse. Sur ce point, nous vous demandons une discussion rapide car au vu de la reprise du trafic aérien, cette proposition ne nous convient absolument pas en l'état.

Nous tenons par ailleurs à vous signifier notre méfiance vis-à-vis d'une note de direction qui rappelle les heures les plus sombres de l'Entreprise au milieu des années 1990. Pour L'INTERSYNDICALE SNPNC-UNSA PNC, c'est un douloureux retour en arrière.

L'INTERSYNDICALE PNC vous a prévenu lors de cette réunion, qu'une telle situation ne pourra être acceptée par les PNC que si nous obtenons des garanties solides et un engagement à préserver l'ensemble des règles d'utilisation et de rémunération ainsi que certaines clauses fondamentales qui sont stipulées dans le préambule de notre accord actuel, à savoir :

- La garantie du maintien de l'emploi
- La communalité des hébergements avec les pilotes (5 hébergements dissociés maximum)
- La garantie d'avoir un périmètre CSE Exploitation Aérienne commun PNC/PNT.

Ces points sont essentiels et incontournables d'autant que le contexte économique mondial reste très incertain.

Nous rappelons également que si nous sommes conscients de la situation encore fragile dans laquelle se trouve la Compagnie, elle n'est cependant plus la même qu'en novembre 2021. La forte reprise du trafic aérien fait que nous ne pouvons accepter que les PNC soient sous une menace quotidienne d'un possible changement de règles ou de salaires.

Nous avons été échaudés tout au long de la durée de l'accord actuel par des non respects de ce même accord. Nous ne pouvons donc envisager qu'une note de direction soit pour l'ensemble des PNC synonyme d'insécurité.

C'est pourquoi, si cette note de direction devait être appliquée, nous devons avoir l'engagement total et entier de votre part que celle-ci restera strictement identique à l'accord collectif actuel jusqu'à la fin des négociations.

Nous exigeons également, et cela est d'autant plus d'actualité aujourd'hui avec le nouveau projet de réforme des retraites voulu par le gouvernement, l'ouverture dans les plus brefs délais de négociations sur les ICS (indemnités de cessation de service).

L'INTERSYNDICALE PNC a été la première, dès début 2021, à porter ces revendications et nous serons extrêmement vigilants sur l'avancement de ce point, d'autant que la direction s'est déjà engagée à négocier.

Sans ces garanties, nous ne pourrions aborder ces négociations sereinement et serions contraints d'abandonner le dialogue social avec les conséquences implicites.

Nous espérons Madame, Monsieur les Directeurs généraux, que vous entendrez notre alerte et notre mécontentement.